

## **Séance du Conseil communal du 28 septembre 2022**

### **Convocation et annonce du 22 septembre 2022**

**Présents :** ZOVILÉ-BRAQUET Marion (CSV), bourgmestre, SCHILTZ Fernand (LSAP), échevin, JUNGBLUT Tom (CSV), échevin, EIFES Eric (DP), DI GENOVA Jean-Pierre (CSV), SCHMITZ Jean-Pierre (CSV), LAKAFF Laurent (CSV), ARRENSDORFF Jean-Jacques (Déi Gréng), THIERIE Geoffrey (LSAP), conseillers communaux, TAZIAUX Tim, secrétaire communal f. f., SCHILTZ Nadine, rédactrice du rapport.

**Excusés :** ZHU Dali (DP), WOLTER Laurence (Déi Gréng)

#### **1. Approbation du projet de planification et de réalisation de plusieurs bâtiments scolaires et annexes sur le campus « Um Ewent » à Contern : cahier des charges spécial avec évaluation des coûts & procédure d'appel d'offres**

La bourgmestre Marion ZOVILÉ-BRAQUET (CSV) propose de reporter le premier point de l'ordre du jour à la prochaine séance du conseil communal en octobre car il manque l'essentiel dans le cahier des charges du projet.

Le conseil communal approuve à l'unanimité la proposition de reporter le point 1 de l'ordre du jour à la prochaine séance du conseil communal en octobre.

#### **2. Approbation de l'organisation scolaire définitive 2022/2023**

Lena WANGEN, Présidente de la commission scolaire, présente l'organisation définitive pour l'année scolaire 2022/2023. Sur les 333 enfants inscrits, 34 fréquentent l'école maternelle, 69 le 1<sup>er</sup> cycle et 230 le cycle 2 à 4.

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver l'organisation scolaire définitive 2022/2023.

#### **3. Abrogation de la procédure de modification du PAP Quartier existant**

La bourgmestre Marion ZOVILÉ-BRAQUET (CSV) signale que le ministère de l'Intérieur conseille d'arrêter la procédure en cours de modification du plan d'aménagement partiel relatif au quartier déjà existant (PAP Quartier existant) afin de ne pas entrer en conflit avec la nouvelle procédure simplifiée.

Le conseiller communal Jean-Jacques ARRENSDORFF (Déi Gréng) propose de privilégier à l'avenir une construction en hauteur pour répondre à la demande croissante de logements. Il aimerait aussi savoir laquelle des deux procédures est actuellement valide.

La bourgmestre Marion ZOVILÉ-BRAQUET (CSV) attire l'attention sur les modifications apportées par la nouvelle procédure – comme le nombre de résidences et la largeur de la façade des maisons jumelées – pour répondre à la pénurie des surfaces à bâtir. La bourgmestre précise que les deux procédures sont actuellement valides, mais que les dispositions les plus restrictives s'appliquent toujours. Dès que la nouvelle procédure sera introduite, elle sera publiée sur le site Internet.

Le conseil communal décide à l'unanimité d'interrompre la procédure en cours pour la modification du plan d'aménagement partiel de quartiers déjà existants (PAP Quartier existant).

#### **4. Fixation du taux multiplicateur de l'impôt commercial**

Le collège échevinal suggère de corriger à la baisse le taux multiplicateur de l'impôt commercial afin de rester compétitif vis-à-vis des communes voisines. La commission Finances de la commune a déjà rendu un avis positif à cet égard. Elle estime que la perte financière minimale sera compensée par le Fonds pour l'emploi.

Le conseil communal décide à l'unanimité de réduire le taux multiplicateur de l'impôt commercial communal de 300 % à 225 %.

#### **5. Fixation du taux multiplicateur de l'impôt foncier**

À 8 voix pour et 1 voix contre (Jean-Jacques ARRENSDORFF de Déi Gréng), le conseil communal maintient le taux multiplicateur de l'impôt foncier inchangé depuis 2009.

#### **6. Approbation de recettes**

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver les recettes à hauteur de 13 220 € pour l'exercice budgétaire 2022.

#### **7. Informations et questions des conseillers communaux**

La bourgmestre Marion ZOVILÉ-BRAQUET (CSV) rappelle au conseil communal la soirée d'accueil des nouveaux habitants de la commune qui se tiendra le 5 octobre à 19h00 au centre culturel de Moutfort.

La bourgmestre Marion ZOVILÉ-BRAQUET (CSV) annonce que ni le ministère de l'Intérieur ni le responsable de la protection des données n'a d'objection au projet de la Maison des jeunes de filmer la séance du conseiller communal.

La bourgmestre Marion ZOVILÉ-BRAQUET (CSV) signale que la Journée de la commémoration nationale aura lieu cette année le 9 octobre.